

DIRECTION GENERALE

N° : AR20000588

DELEGATION DE  
SIGNATURE

à

Madame Bouchra AFEKOUH

Le Maire de la Ville de Lagny-sur-Marne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose en son article L. 2122-19 "Le Maire peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux responsables de services municipaux,

VU l'arrêté AR20000188 en date du 26 mai 2020 donnant à Mme Bouchra FENZAR-RIZKI, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, délégation de signature,

VU la nomination de Mme Bouchra AFEKOUH pour exercer les fonctions de Directrice de Ressources Humaines par intérim,

**CONSIDERANT** qu'il convient de faciliter le fonctionnement des services opérationnels.

## **A R R E T E**

**ARTICLE 1** : A compter du caractère exécutoire, délégation de signature est donnée à Mme Bouchra AFEKOUH, Directrice des Ressources Humaines par intérim pour signer les documents suivants ;

- attestations d'employeur, attestations pôle emploi,
- conventions de stages,
- déclarations auprès du centre de gestion de postes vacants,
- relevés de retraite, relevés de carrière,
- relevés de formation,
- demandes d'autorisations spéciales d'absences,
- courriers liés aux instances médicales et aux rendez-vous de santé des agents.

**ARTICLE 2** : cette délégation ne prive pas le Maire de ses pouvoirs, il demeure libre, dans le cas où il serait disponible, d'exercer les attributions déléguées par l'article 1. Il pourra contrôler et surveiller la façon dont la délégation est assumée.

**ARTICLE 3** : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

**ARTICLE 4** : M. le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le représentant de l'Etat dans l'Arrondissement de TORCY
- L'intéressée

Fait à LAGNY-SUR-MARNE, le vingt-huit décembre deux mille vingt

Signé : Pour le Maire et par suppléance,  
**Bouchra FENZAR-RIZKI**, Le Premier Adjoint au Maire

Pour extrait conforme, Lagny-sur-Marne, le 28 décembre 2020  
Certifié exécutoire à la suite de sa transmission en Sous-Préfecture le :

A son affichage le : 31/12/2020  
Lagny-sur-Marne le : 31/12/2020

Pour le Maire et par suppléance  
Le Premier Adjoint,

**Bouchra FENZAR-RIZKI**



2, place de l'Hôtel de Ville  
Tél. 01 64 12 74 00, Fax 01 64 12 74 28